

<http://www.ouest-france.fr/normandie/barfleur-50760/les-usagers-du-port-defendent-la-peche-de-loisir-4139160>

## Les usagers du port défendent la pêche de loisir



Avec 72 membres, l'association des usagers du port de Barfleur reste une force de décision pour défendre les intérêts des pêcheurs plaisanciers. **« Il y a encore un effort à faire pour faire adhérer l'ensemble des plaisanciers qui sont dans le port. Nous en avons besoin pour faire entendre notre voix et ne pas perdre le droit de se promener en mer »**, déclare Gilbert Hamelin, le président. L'association est affiliée au Comité 50.

L'association déclare avoir évité certaines décisions. **« Les réunions avec le Comité 50 nous ont permis d'être informés des mesures prises par les commissaires de l'Union Européenne. Nous avons ainsi pu, grâce à notre mobilisation, éviter la mise en place d'une taxe de mouillage pour les plaisanciers »**, poursuit le président.

Autre préoccupation à l'ordre du jour, la pêche au bar et les décisions en place. **« Nous nous battons actuellement pour obtenir un quota mensuel ou annuel pour la pêche au bar. La décision de restriction de cette pêche sera prise prochainement pour une durée minimum de cinq ans »**, explique Gilbert Hamelin qui, avec le Comité 50, a saisi les députés sur ce dossier.

Pour l'heure, la pêche au bar est interdite jusqu'au 30 juin. **« Après cette date, il sera toléré un bar par jour et par pêcheur. Actuellement, seul le droit de pêcher et relâcher le bar, y compris de la côte, est autorisé. Il ne faut surtout pas en détenir à bord d'un bateau »**, rappelle le président qui a réussi à faire élire cinq membres de l'association au conseil portuaire de la commune.

**« Nous voulons être présents et défendre nos intérêts », conclut Gilbert Hamelin.**